

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 3 juillet 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°23

DÉCISION N° 0-27147-2009/DEF/EMM/ORJ
portant transfert des attributions et dissolution de l'atelier militaire de la flotte de Papeete.

Du 17 juin 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation réglementation et affaires juridiques ».

DÉCISION N° 0-27147-2009/DEF/EMM/ORJ portant transfert des attributions et dissolution de l'atelier militaire de la flotte de Papeete.

Du 17 juin 2009

NOR D E F B 0 9 5 1 3 6 6 S

Référence :

Instruction n° 30/DEF/EMM/PL/ORA du 1er septembre 2004 (BOC, 2004, p. 5102. ; BOEM 113.1) modifiée.

Texte abrogé :

Décision n° 344/DEF/EMM/PL/ORA du 14 mai 2003 (BOC, 2003, p. 4512. ; BOEM 113.5).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.5

Référence de publication : BOC N°23 du 3 juillet 2009, texte 23.

La formation « atelier militaire de la flotte de Papeete (AMF Papeete) » est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2009.

Les missions et les attributions de cette formation sont reprises par la base navale de Papeete, au sein d'un service technique, selon les dispositions de l'instruction en référence.

Les effectifs de l'AMF Papeete seront transférés vers la base navale de Papeete à la date de dissolution de la formation.

La décision n° 344/DEF/EMM/PL/ORA du 14 mai 2003 relative à la création d'un atelier militaire de la flotte, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
adjoint soutien au sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Éric DUPONT.